

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) n° 1272/2008 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006

Date: 07/06/2016

Page: 1/3

Ind. Rev.: 2

GELATINE DE RUSSIE SUPERIEURE GELATINE SPECIALE VINS FINS GELDOR / GELFLOT

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1.1. **Identification de la substance :** GELATINE DE RUSSIE SUPERIEURE / GELATINE SPECIALE VINS FINS / GELDOR / GELFLOT

1.2. **Utilisations identifiées :** Gélatine alimentaire en solution aqueuse destinée au collage des moûts et des vins.

1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

LAMOthe-ABIET - Z.A. ACTIPOLIS AVENUE FERDINAND DE LESSEPS - 33610 CANEJAN - FRANCE
Tel: 05.57.77.92.92 Fax: 05.56.86.40.02 / contact@lamothe-abiet.com www.lamothe-abiet.com

1.4. **Numéro d'appel d'urgence :**

Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80 / ORFILA 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit mentionné ci-dessus ne remplit pas les critères de dangerosité listés aux règlements n°1907/2006/CE et n°1272/2008 ainsi qu'aux directives n°67/548/CEE et n°1999/45/CE. Ainsi, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Les informations transmises sont données à titre indicatif.

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit : Préparation à base de gélatine alimentaire d'origine animale et d'anhydride sulfureux (E220 - 3,3 ± 0,3 g/L).

Composants présentant un danger : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

	N° EINECS	N° CAS	N°E	Numéro d'enregistrement REACH	Classification R. (CE) n°1272/2008
Gélatine	232-554-6	9000-70-8	/	Non concerné	Non concerné
Anhydride sulfureux	231-195-2	07446-09-5	E220	01-2119485028-34-xxx	H314 – H331 - EUH071

H314 :Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H331 :Toxique par inhalation

EUH071 :Corrosif pour les voies respiratoires



4 – PREMIERS SECOURS

Aucun dispositif requis

En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau courante immédiatement et abondamment pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si une irritation se développe, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'inhalation : Maintenir le patient au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire boire, ni vomir. Rincer la bouche à pleine eau. En cas de troubles persistants, contacter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Si une irritation se développe, consulter un médecin.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit inflammable

Moyens d'extinction adéquats : eau, CO₂, mousse, poudres chimiques en fonction des matériaux impliqués dans l'incendie.

Moyens d'extinction à proscrire : aucun en particulier.

Risques particuliers : Il peut se dégager de l'ammoniac, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone ou de l'anhydride sulfureux dans des conditions de feu.

Moyens de protection : en cas d'incendie, utiliser les protections pour les voies respiratoires.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Protections individuelles : Consulter le §8.

Précaution au plan de l'environnement : Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les sols et les eaux naturelles.

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Précaution pour la manipulation : Consulter également le §8 suivant. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Condition de stockage : Les emballages doivent toujours être bien fermés.

Indication pour les locaux : Conserver hors sol dans l'emballage d'origine à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre : Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire : Aucune précaution particulière ne doit être prise en cas d'utilisation normale.

Protection des mains : Utiliser des gants de protection résistants à l'eau.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau : Aucune précaution particulière ne doit être prise en cas d'utilisation normale.

Limite d'exposition (ACGIH) : aucune.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide légèrement ambré très pâle à incolore

Odeur : Odeur piquante de SO₂

pH : 3.4 +/- 0.4

Densité à 20°C : 1035 – 1090 en fonction du produit

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité.

Pour de plus amples informations, se référer à la fiche Technique et/ou à la Fiche Produit.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Produit chimiquement stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Substances à éviter : aucune.

Danger de décomposition : En cas d'incendie à proximité, de l'anhydride sulfureux peut se dégager.



11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Aucun effet connu.

Corrosion/irritation de la peau : d'après les études expérimentales disponibles : légèrement irritant.

Risque oculaire : d'après les études expérimentales disponibles : irritant.

Sensibilisation de la peau / des voies respiratoires : d'après les études expérimentales disponibles : non sensibilisant.

CMR (Cancérogène, mutagène et reprotoxique) : Aucun effet connu.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le produit est biodégradable et ne s'accumule pas dans le sol. Il ne présente pas de toxicité pour le milieu aquatique. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Aspirer le produit répandu.

Aucune méthode d'élimination spéciale exigée. Se référer aux dispositions locales en vigueur pour l'élimination du produit et de son emballage.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Selon les règles de transport internationales, ce produit n'est pas une marchandise dangereuse.

Transports routiers : ADR = non référencé.

Transport ferroviaires : RID = non référencé.

Transports fluviaux et maritimes : ADN et IMDG = non référencé.

Transports aériens : ICAO/IATA = non référencé.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Non répertorié comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement n°1272/2008 (CLP).

Produit non concerné par la réglementation sur l'étiquetage des matières dangereuses.

L'anhydride sulfureux fait partie de la liste exhaustive des additifs alimentaires de la partie B de l'annexe II du règlement (CE) n°1333/2008 sous le numéro E220.

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH. Ne contient pas de substance candidate REACH.

Se conformer à toute autre disposition nationale en vigueur.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »

